



DISTRICT HAUTE-MARNE DE FOOTBALL
COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE
SAISON 2026-2027



BON A SAVOIR N°1

La situation des clubs est analysée 3 fois dans la Saison par la CDSA

31 AOUT

28 FEVRIER

15 JUIN

Liste des clubs susceptibles d'être en infraction pour la saison en cours

1^{ère} situation des clubs en infraction
(Manque d'arbitres)

2^{ème} situation des clubs en infraction
(Nb de matchs manquants/arbitre)

Date limite d'information aux clubs

30 SEPTEMBRE

31 MARS

30 JUIN

C'est cette situation qui conditionne la saison suivante